

**FORMATION UV2
- MISE A JOUR -**

*Enseignement pour la formation du personnel,
opérateurs des appareils de bronzage UV mis à disposition de la clientèle
- Arrêté du 10/09/1997 -*

NIVEAU II - MISE A JOUR ET ETUDE DES EVOLUTIONS

OBJECTIF

Permettre aux professionnels de mettre à jour leurs connaissances concernant la pratique des UV et leur évolution dans les Instituts de Beauté en respectant la réglementation, ainsi que le programme de formation défini par arrêté du 10 septembre 1997

PUBLIC BENEFICIAIRE

Chefs d'entreprise et personnels des Instituts de Beauté (visage et corps, ongles, maquillage longue durée, point soleil, soins esthétiques à la personne en parapharmacie – Code APE 930E), ayant déjà suivi la formation initiale de niveau I, 5 ans auparavant. Cette formation est obligatoire et concerne toute personne utilisatrice de ce type d'équipement.

DUREE DE LA FORMATION

4 heures

CALENDRIER

NOUS CONSULTER

De 13h40 à 17h30 Formation

VALIDATION

En fin de journée, un questionnaire à choix multiple est remis aux stagiaires, qui doivent le renseigner et qui couvre toutes les notions abordées pendant la journée. L'obtention de la moyenne permet la délivrance d'une attestation de réussite au contrôle de formation valable 5 ans.

LIEU DE DEROULEMENT

CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT NORD SEINE ET MARNE
51 Avenue des Sablons Bouillants - ZI Sud - 77100 MEAUX
**Vos contacts : Carol CHWASTYK au 01 60 09 90 90 ou
Christèle WAYMEL au 01 60 09 90 91**

COUT DE LA FORMATION

Notre organisme n'étant pas soumis à la TVA, nos tarifs s'entendent nets.

Sont compris dans le tarif journée :

- Les supports pédagogiques,
- La gestion des inscriptions en formation,
- La gestion administrative (convocations, feuilles de présence, tests de validation de fin de parcours, attestations de fin de stage)

Coût total par participant : 70,- €

Conditions de paiement : à l'inscription



FORMATION U.V.

CONTENU DE LA FORMATION

- I Nature physique des radiations ultraviolettes, les UV solaires et les UV artificiels, les réactions de la peau et de l'œil aux radiations ultraviolettes
- II Les risques liés à l'exposition aux rayonnements ultraviolets
- III La réglementation française en matière d'usage des appareils de bronzage émetteurs de rayonnements ultraviolets
- IV Recommandations et normes internationales en matière d'exposition aux UV
- V Remise d'un questionnaire à choix multiple à chaque participant pour valider la bonne compréhension individuelle des notions acquises pendant la journée de formation pour la délivrance de l'habilitation pour une durée de 5 ans.

INTERVENANT

SANDRINE MOCAER

Formateur certifié et habilité en 2005 par le **GROUPE DE RECHERCHE SUR L'ONCOGENESE, LES ULTRA-VIOLETS ET LA PIGMENTATION** cutanée humaine, organisme officiel agréé par le Ministère de la Santé et la Direction Générale de la Concurrence de la Consommation et de la Répression des Fraudes.